

Sur le procédé

Therméo ouate de cellulose, ThermaCell, SopraCell - Applications en mur par insufflation ou projection humide

Famille de produit/Procédé : Isolation thermique de mur en vrac des produits à base de ouate de cellulose

Titulaire :

Société SOPREMA SAS
14 rue de Saint Nazaire CS 60121
FR 67025 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 79 84 00
Email : headquarters@soprema.com
Internet : www.soprema.fr

Distributeur :

Société SOPREMA SAS
14 rue de Saint Nazaire CS 60121
FR 67025 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 79 84 00
Email : headquarters@soprema.com
Internet : www.thermeo-gsb.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres

Groupe Spécialisé n° 20 - Produits et procédés spéciaux d'isolation

Versions du document

| Description | Rapporteur | Président |
|---|-------------------|--------------------|
| Extension commerciale à l'Avis Technique 20/17-401_V4 | CHERKAOUI Hafiane | SPAETH ELWART Yves |

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société SOPREMA SAS de ne fournir à la société SOPREMA SAS, en vue de la commercialisation sous la dénomination Therméo ouate de cellulose, ThermaCell, SopraCell - Applications en mur par insufflation ou projection humide, que le procédé UniverCell® + - Applications en mur par insufflation ou projection humide,
- de la société SOPREMA SAS, de ne distribuer sous l'appellation commerciale Therméo ouate de cellulose, ThermaCell, SopraCell - Applications en mur par insufflation ou projection humide, que le procédé UniverCell® + - Applications en mur par insufflation ou projection humide que lui fournit la société SOPREMA SAS.

Le Groupe Spécialisé n° 20 - Produits et procédés spéciaux d'isolation de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé Therméo ouate de cellulose, ThermaCell, SopraCell - Applications en mur par insufflation ou projection humide, le même Avis que celui formulé sous le n° 20/17-401_V4 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Le numéro de certificat ACERMI pour cette extension est : 14/D/006/963.